

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Apprentissage : Comment L'UMP veut faire sauter l'interdiction du travail de nuit !

- Social -

Date de mise en ligne : vendredi 13 janvier 2012

Démocratie & Socialisme

Plusieurs députés UMP ont déposé une proposition de loi visant à « *adapter l'apprentissage aux situations locales* ». Il s'agit en fait, à terme, de faire sauter l'interdiction pour les jeunes apprentis de travailler de nuit.

Si les parlementaires de l'UMP font grand bruit sur les idées de fin de mandat à du Président et de son gouvernement, défendant bec et ongles, la TVA sociale et la taxe « Tobin » franco française, ils n'en continuent pas moins à déposer discrètement des propositions de lois destinées à satisfaire des lobbies amis ... avant la fin de la législature.

Dernier exemple : [La proposition de loi](#) : « *visant à adapter l'apprentissage aux situations locales* » présentée par 71 de ses députés.

Surfant sur deux thèmes favoris du Président et de son gouvernement : L'apprentissage et le produire français, les députés déplorent qu'alors que : « (...) 80 % des jeunes sortis d'apprentissage avec un diplôme trouvent un emploi dans les 12 mois qui suivent (...) L'article L. 3163-2 du code du travail précise que « le travail de nuit est interdit pour les jeunes travailleurs »

Ce qui est exact. Le code du travail précise que : « (...) Cette interdiction est totale entre 20 heures et 6 heures du matin pour les moins de 16 ans, et entre 22 heures et 6 heures du matin pour les 16-18 ans »

Certes, [des dérogations existent](#), mais elles sont données à titre exceptionnel comme : L'hôtellerie, la restauration, la boulangerie et la pâtisserie, les spectacles, et les courses hippiques, pour l'ensemble des activités liées à la monte et à la mène en course. Mais nos députés ont trouvé la liste trop restrictives et comme on aime le dire à l'UMP « *manquant de flexibilité* » et « *portant atteinte à la compétitivité* » de nos entreprises régionales.

Que dit la proposition de loi ?

Après avoir rappelé que : « (...) la formation par l'alternance est le meilleur moyen de réussite pour les jeunes quelle que soit leur niveau de formation, du CAP à l'ingénieur (...) » et reproché que la liste des dérogations « *ne correspond pas à la réalité des métiers* » propose la modification suivante du code du travail : « Au deuxième alinéa de l'article L. 3163-2 du code du travail, après le mot : « spectacle », sont insérés les mots : « ainsi que pour ceux travaillant dans des secteurs d'activités liés à la production ou la commercialisation de produits du terroir ».

Produits de terroir. Mais lesquels ?

Eh bien, cette nouvelle dérogation sur le travail de nuit des apprentis pourrait concerner n'importe quelle entreprise de production locale, [si l'on en croit](#) Jean-Marie Sermier, député UMP du Jura, qui donne, sans rire, comme exemple les fromageries ... du Jura, où : « (...) l'activité commence très tôt, généralement avant 6 heures du matin (...) » Toujours selon le député : « (...) Le jeune qui veut apprendre ce métier - et y trouver un emploi - peine alors à y trouver un contrat d'apprentissage Il « rate » donc une part essentielle de la formation qui débute avant 6 heures du matin. Ce sont autant de débouchés perdus pour nos enfants (...) »

Cette proposition si elle était votée permettrait donc de remplacer, tout à fait légalement, un salarié par un apprenti pour les tâches de nuit, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il est clair qu'avec un tel coup de pouce, le nombre de proposition de contrats d'apprentissage devrait effectivement augmenter

Un premier aperçu de ce que l'UMP appelle : « *Travailler plus et mieux* » ?

Néanmoins affirment les députés UMP associés à la proposition de loi. Leur texte devrait faire au moins un heureux : Le gouvernement. En effet, ils sont persuadés que celle-ci devrait : « (...) *concourir à l'objectif fixé par le gouvernement, qui consiste à passer de 600.000 jeunes en alternance aujourd'hui à 800.000 d'ici 2015 (...)* »

Comme quoi à l'UMP combattre le chômage des jeunes, c'est parfois facile comme ... une simple régression sociale...

Slovar